

DEPARTEMENT  
HAUTE-SAONE

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 21 mars 2024  
n° 22

COMMUNE  
MARNAY

## ARRETE

Objet : **Interdiction temporaire de circulation – Rue Carnot**

Le Maire de Marnay,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 44, R. 225 et R. 225-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2,  
L.2213, L.2213-5 et L. 2512-13 ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de création d'une Maison France Service et agence postale dans le bâtiment Hôtel de Ville et notamment la confection d'une dalle par l'entreprise PETIGNY ;

CONSIDERANT que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement l'interdiction de circulation à tous les véhicules chemin des Plantes ;

### ARRETE

Article 1 : La circulation de tous les véhicules sera interdite Rue Carnot le vendredi 22 mars 2024 de 7h30 à 12h

Article 2 : La présente interdiction sera matérialisée par des panneaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Marnay.

Article 4 : La Brigade de Gendarmerie et le Maire de Marnay sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme : En Mairie le 21 mars 2024

Le Maire,

